

jalousie que peut susciter l'action d'un pays qui donne beaucoup moins qu'un autre de population et de ressources égales ou à peu près.

Quant au principe général du bill, bien qu'il accorde des pouvoirs très étendus au Cabinet, on pourrait discuter de ce point plus tard en comité. Pour ma part, j'estime que le bill donne beaucoup trop de latitude à l'exécutif, et que le Parlement devrait réassumer son autorité, dès que la guerre sera finie. Je sais que durant la guerre le Gouverneur en conseil, placé devant la nécessité, doit exercer les pouvoirs qui lui sont conférés par la loi des mesures de guerre ou autrement, mais pourquoi continuerait-il de les exercer après les hostilités? C'est ce que je ne puis comprendre. Je me rends compte que cette opinion n'est pas bien vue du Gouvernement, mais aujourd'hui le Parlement canadien manifeste une tendance de plus en plus forte à céder aux conseils administratifs, au Gouverneur en conseil, aux organismes indépendants de lui, des droits qu'il devrait lui-même exercer. Cette tendance, bien que justifiable en temps de guerre, ne peut certes l'être en temps de paix. Si j'en ai la chance, je proposerai au bill à l'étude un amendement qui circonscrira l'autorité du Gouverneur en conseil à la période de guerre, sans l'étendre à la période de paix. Quand je dis jusqu'à la fin de la guerre, je n'entends pas la signature du traité de paix, car nous croyons tous aujourd'hui que le traité de paix peut être signé quatre, cinq et même dix ans après le terme des hostilités. Par fin de la guerre je veux dire la conclusion des hostilités pour le Canada et le Commonwealth britannique.

Je ne veux pas laisser l'impression que je suis contre le principe du bill. J'appuie de tout cœur ce premier pas du Parlement vers l'idéal de tous les siècles, la réalisation de la paix, chaque nation assumant la responsabilité du bien-être de toutes les autres nations. Dans un récent numéro de *Foreign Affairs*, on dit que ces accords représentent les fondements d'un organisme international qui suivra la guerre et permettra aux nations qui composent le conseil établi par l'UNRRA de faire valoir chacune dans sa sphère d'influence le poids de sa discipline nationale, la collaboration de l'ensemble se substituant à quelque gendarmerie internationale. Voilà comment la paix mondiale sera assurée.

Bien appliqué, ce bill contribuera dans une grande mesure à aider les nations du monde à élaborer un programme d'après-guerre en vue d'assurer la sécurité internationale et le bien-être économique. C'est pour le Canada un grand honneur d'y participer. Dans l'ordre économique, si le Gouvernement a

fait les préparatifs nécessaires, il est aussi possible que dans l'application de la mesure, le Canada soit appelé à contribuer surtout dans le domaine agricole, ce qui devrait permettre aux cultivateurs canadiens d'avoir après la guerre leur part du commerce international considérable qui découlera de l'application des principes de la Charte de l'Atlantique.

M. PAUL MARTIN (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, les conclusions de l'honorable préopinant serviront de point de départ aux quelques observations que je veux formuler. Il a dit au début de son discours que la conférence qui a provoqué ce bill est peut-être la plus grosse de conséquences qui ait été tenue depuis le début des hostilités en matière de mesures permanentes établies dans l'organisation internationale du monde; or il termine en disant que, s'il en a l'occasion, il proposera un amendement tendant à limiter l'application du bill à la durée de la guerre.

M. DIEFENBAKER: Non, monsieur l'Orateur, si l'on me permet: seulement dans la mesure où l'on confère au Gouverneur en conseil la faculté d'agir indépendamment du Parlement.

M. GRAYDON: L'honorable député voulait simplement se débarrasser des formalités et de la bureaucratie.

M. MARTIN: Même si l'on tient compte de la distinction que l'honorable député vient de formuler, étant donnée l'importance qu'il attache à la mesure, il se rendra compte que l'application du bill serait sans aucun effet si elle se limitait à la durée de la guerre.

M. GRAYDON: Il n'a pas dit cela.

M. MARTIN: Il a appuyé le bill comme un pas dans la bonne voie. Il a suivi l'exemple de l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell) qui a dit que les Canadiens devaient être les premiers à appuyer une mesure de ce genre. Il ajouta que le Canada possédait de vastes ressources naturelles et que notre niveau de vie était assez élevé pour nous mettre au premier rang de ceux qui devaient appuyer ce bill. Je dirais à l'honorable représentant de Rosetown-Biggart, s'il était à son siège,—que j'espère qu'il répétera cette observation plutôt que celles qu'il se permet de faire un peu partout au pays, parfois en dépréciant le niveau de vie et les occasions que notre pays offre à ses habitants. Naturellement je partage son avis lorsqu'il affirme que notre pays devrait être au premier rang des grandes nations distributrices de l'univers relativement à une mesure de ce genre.